

Extrait du registre des Délibérations **Séance du 11 février 2026**

Convocation : 04 février 2026 - Date d'affichage : 04 février 2026

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi onze février à dix-neuf heures à Trambly - salle du Conseil municipal.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	-
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	-
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	-
Commune de VEROSVRES	-

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 16

Absents excusés : M. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), Mme Séverine DEBIEMME (Dompierre-les-Ormes), M. Marcel RENON (Dompierre-les-Ormes), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), Mme Michèle DORIN (Saint-Pierre-le-Vieux), Mme Cécile CHUZEVILLE (Tramayes), M. Damien THOMASSON (Tramayes), Mme Chantal WALLUT (Trivy), Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Thierry IGONNET

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Bernard PERRIN

Modification n° 4 du PLUi de l'ex-Communauté de communes de Matour et sa Région

Bilan de la concertation

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260211-2026_15_1-D

DELIB 2026-15

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes (CCSCMB) dispose sur son territoire de deux Plan Local d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), dont celui de l'ex-Communauté de communes de Matour et sa région (CCMR), approuvé le 12 octobre 2016 et que ce document d'urbanisme a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution, dont les dernières approuvées le 14 septembre 2021.

Une quatrième procédure de modification de droit commun de ce PLUi a été engagée par arrêté n° 2024-09 en date du 9 septembre 2024 qui a énoncé les objectifs poursuivis par cette procédure de modification ainsi que des modalités de concertation.

Ces objectifs poursuivis et modalités de la concertation ont ensuite été repris par la délibération du 11 décembre 2024 qui a également décidé de réaliser une évaluation environnementale des effets de cette procédure de modification n° 4.

Les modalités de la concertation ont été fixées par cette délibération du 11 décembre 2024 n'ont cependant pu être mises en œuvre comme prévu et une nouvelle délibération a été prise le 26 novembre 2025, qui a fixé les modalités suivantes de concertation :

- Un dossier de concertation papier avec registre sera ouvert dès le lundi 1er décembre 2025 au siège de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY,
- Un dossier de concertation dématérialisé consultable sur le site internet de la Communauté de communes à la page suivante : <https://www.scmb71.com/la-communaute-de-communes/enquete-publique/excommunaut%C3%A9-de-communes-de-matour-et-r%C3%A9gion-modification-n4> ;

Outre ces registres de concertation, le public pourra faire part de ses observations sur la procédure de modification n° 4 du PLUi en écrivant :

- A l'adresse mail : contact@scmb71.com,
- Un courrier postal à l'attention du Président de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY.

Cette concertation s'est normalement tenue sur les mois de décembre 2025 et janvier 2026 selon les modalités susmentionnées.

Aucune remarque du public n'a été formulé sur le registre papier, et aucune observation du public n'a été portée sur l'adresse courriel prévue à cet effet ou adressée par voie postale.

Il peut donc être tiré le bilan de cette concertation selon le document joint en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants ;

Vu la délibération n° 2016-46-1 du 7 juillet 2016 approuvant le PLUi de l'ex-Communauté de Matour et sa Région et ses différentes modifications ;

Vu l'arrêté n° 2024-09 en date du 9 septembre 2024 engageant la procédure de modification n° 4 ;

Vu la délibération n° 2024-78 du 11 décembre 2024 décidant de réaliser une évaluation environnementale et fixant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération n° 2025-75 du 26 novembre 2025 reprenant les modalités de la concertation,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

➤ **CONSTATE** que les modalités de concertation fixées par la délibération du 26 novembre 2025 ont bien été mises en œuvre en application des articles L. 103-2 et L. 103-3 du Code de l'urbanisme,

➤ **APPROUVE** le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

➤ **AUTORISE** le Président à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin,

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260211-2026_15_1-D

DELIB 2026-15

➤ **DIT** que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté de communes pendant un mois ainsi que dans la commune de Pierreclos et sur le site Internet communautaire : <https://www.scmb71.com> pendant la même durée.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Remy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2026

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2026-15

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260211-2026_15_1-D